

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 janvier 2007

LOI ORGANIQUE STATUT DE L'OUTRE-MER - (n° 3404)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 38

présenté par
M. Quentin, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 3

Dans la dernière phrase de l'alinéa 45 de cet article, substituer aux mots :

« doivent être »

les mots :

« sont ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Harmonisation rédactionnelle.